

## Hôpitaux saturés

## Les cliniques privées appelées à la rescousse

**Le Canton a signé une convention avec des établissements comme les cliniques Bois-Cerf, Cecil ou La Source, à Lausanne.**

Stéphanie Arboit

«Les hôpitaux sont saturés. Il reste une petite marge de lits de soins intensifs disponibles, mais nous avons la certitude qu'ils seront occupés ces prochains jours. Les prochaines semaines vont être très difficiles pour nos collaborateurs et très dures pour tout le monde.» En conférence de presse ce mardi, la ministre de la Santé, Rebecca Ruiz, n'y est pas allée par quatre chemins.

Les chiffres des hospitalisations sont inquiétants (lire ci-dessous). Conséquences pour les prises en charge médicales: «Nous mettons en place la même organisation qu'en avril», a déclaré Philippe Eckert, directeur du CHUV. Soit arrêté complet des opérations non urgentes, ainsi que de nombreuses interventions ambulatoires. Avec un pas supplémentaire cette fois-ci: des patients seront même transférés dans d'autres cantons.

## Définir l'urgence vitale

Des mesures qui commencent ces jours à se déployer, plongeant Jacqueline Gaulis, 77 ans, dans une forme de désespoir. Une nécrose de la hanche (consécutif à un accident) la retient assise en fauteuil roulant, elle qui habite à Chexbres un premier étage sans ascenseur. «Les douleurs sont atroces! Je peux à peine dormir, seulement assise, dans ma chaise roulante ou sur mon canapé. Parfois, j'ose avouer que je n'ai même plus la force de me déshabiller...» Trouver un chirurgien susceptible de l'opérer, avec une simple couverture d'assurance de base, lui avait déjà coûté toutes les peines du monde. Elle devait passer au bloc de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) ce jeudi, mais l'intervention a été annulée, Covid oblige. «La secrétaire qui m'a annoncé la nouvelle m'a dit: «On peut vous opérer, mais après on vous met où? Je suis courageuse, mais il y a quand même des limites! J'ai fondu en larmes...» D'autant que son diabète est susceptible de générer des complications «jusqu'à une amputation...»



Jacqueline Gaulis, 77 ans, souffre atrocement à cause d'une nécrose de la hanche. Grâce à la convention, elle pourra être opérée à la Clinique Bois-Cerf, à Lausanne, même si elle n'est au bénéfice que d'une simple assurance de base. JEAN-PAUL GUINARD

À bout, Jacqueline Gaulis a écrit au ministre de la Santé Alain Berset. «Quels critères doivent être remplis pour entrer dans la catégorie des urgences vitales? Combien d'autres patients avec d'autres pathologies ont-ils été refoulés pour faire toute la place aux malades du Covid? Nos vies ont-elles moins ou pas de prix?» Elle demande également pourquoi des institutions privées ne pourraient pas reprendre des opérations non urgentes refoulées par le secteur public, astreint à se concentrer sur la crise sanitaire.

En réalité, pareilles solutions existent déjà. En temps normal, même si de nombreux patients au bénéfice d'une assurance de base

l'ignorent, des cliniques sont en effet autorisées par l'État à accueillir un certain nombre de cas LAMal par année, cas pour lesquels les établissements recevront des subventions du Canton (à hauteur de 55% du coût).

Et en cette période de crise sanitaire, ces liens entre le public et le privé sont accentués. Déjà pendant la première vague, une collaboration entre le Canton et des cliniques avait été instaurée. À l'instar de la Clinique de La Source qui, pour décharger le CHUV, avait créé un secteur spécial de soins intensifs prenant en charge des patients Covid. La Clinique Cecil était également susceptible de fournir des lits de soins inten-

sifs, soit un apport de 17 places de traitements aigus supplémentaires grâce à ces deux cliniques lausannoises, rappelle Jérôme Simon-Vermot, secrétaire général de l'Association vaudoise des cliniques privées.

## Accueil évolutif

Pour cette seconde vague, une convention a été signée la semaine dernière avec la Direction générale de la santé pour que des cliniques accueillent des patients atteints de coronavirus ou non qui ne peuvent plus être acceptés au CHUV ou dans les hôpitaux du dispositif sanitaire cantonal. Combien seront pris en charge dans les établissements signataires? «Le nombre dépendra de l'évolution de la situation sanitaire, explique Magali Dauwalder, responsable de la communication en Suisse romande pour le groupe Hirslanden, qui possède les Cliniques Cecil et Bois-Cerf. Dans un premier temps, il est prévu que nous mettions à disposition 20 lits répartis entre nos deux cliniques. S'ajoutent les cas de chirurgie dont le nombre ne peut à ce stade pas être évalué.»

Ces cliniques pourraient-elles à leur tour déprogrammer certaines opérations pour assumer les patients Covid? «C'est possible, répond Magali Dauwalder. Mais nous souhaitons, dans la mesure du possible, pouvoir maintenir une activité opératoire pour certaines pathologies, urgences opératoires et de médecine concernant notre propre patientèle, ainsi que celles du CHUV ou d'autres hôpitaux publics.»

## Quelques chiffres

● «Il faut absolument que cette progression ralentisse!» Le directeur du CHUV Philippe Eckert, soulignant que «la hauteur de cette vague» n'est pas sous contrôle, a énoncé quelques chiffres en conférence de presse ce mardi. Actuellement, 173 patients Covid sont hospitalisés au CHUV (127 en soins ordinaires, 9 en soins continus et 37 en soins intensifs). «Notre projection est qu'ils seront 250 dimanche prochain, dont 55 aux soins intensifs.» Ces places, très précieuses, sont habituellement au nombre de 35 au CHUV. «Nous les avons doublées: nous avons actuellement 64 lits de soins intensifs,

qui monteront à 73 dès jeudi.» L'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) est lui aussi quasi complet. «Il nous reste ce mardi soir une dizaine de places en médecine et le service des soins critiques disposera de 3 places», précise Christophe Schill, responsable de la communication. En date du 3 novembre, sur les 193 patients hospitalisés à Rennez, 77 étaient à cause du coronavirus auxquels s'ajoutent 35 patients hospitalisés dans les deux cliniques de gériatrie et réadaptation; 13 sont aux soins intensifs. Au plus fort de la première vague, l'HRC avait accueilli jusqu'à 15 patients aux soins critiques. ST.A.

## Daniel Rossellat ne lâche pas sa casquette de syndic

**Nyon**  
Élu chef de l'Exécutif en 2008, le boss du Paléo briguerait un nouveau mandat en mars 2021.

Après avoir dressé un bilan, consulté ses proches et sondé la population, Daniel Rossellat, 67 ans, a décidé de poursuivre son action de syndic et d'être de nouveau candidat lors des élections communales de mars 2021. «Je me sens très motivé par les défis à venir et les projets à conduire. J'ai le sentiment de pouvoir encore jouer un rôle clé pour l'abou-

tissement de plusieurs projets importants pour la Ville de Nyon, notamment un parc à Retemps avec les voitures en souterrain, le Complexe sportif de Colovray, l'extension du Musée du Léman, la mise en valeur de l'amphithéâtre et la concrétisation du projet Cœur de ville.»

## Légitimité dans son choix

Afin de l'aider à prendre sa décision, Daniel Rossellat a mandaté un institut de sondage, payé de sa poche, pour consulter la population. Les résultats l'ont encouragé à continuer son mandat politique. «Cette fonction me pro-



Daniel Rossellat, syndic de Nyon

te beaucoup de satisfaction, m'offre la chance de belles rencontres et autant de collaborations très enrichissantes avec un très grand nombre de personnes et autorités tant dans le monde politique local que régional ou cantonal», commente le syndic, légitimé dans son choix.

Hors parti, Daniel Rossellat a toujours affiché son côté prag-

matique et son intérêt à défendre les causes environnementales. Lors des prochaines élections communales, il dit se réjouir «de collaborer avec Les Verts et le Parti socialiste, pour définir le programme de la Plateforme rose-verte et constituer une liste commune pour la Municipalité». À ce jour, seule la municipale socialiste Fabienne Freymond Cantone a annoncé son départ de l'Exécutif. Ce siège laissé vacant sera convoité par la plateforme, bien sûr, par l'UDC également, et on attend de voir à quel point le PLR va se montrer gourmand. Yves Merz

## Condamné, le professeur abuseur a droit au sursis

**Procès pour abus**  
Les juges infligent 24 mois de prison à l'enseignant ayant entretenu des relations suivies avec deux adolescentes. Il a interdiction de côtoyer des mineurs dans une activité organisée pendant dix ans.

Le Tribunal correctionnel du Nord vaudois a condamné mardi un ancien enseignant pour des abus commis sur deux élèves adolescentes entre 2014 et 2017 (lire «24 heures» de mardi).

Ce désormais retraité écope de 24 mois de privation de liberté, dont 15 pour les actes d'ordre sexuels avec un enfant, ainsi que l'avait requis le Ministère public. Anaïs\*, 14 ans au début de la relation et tout juste 15 lorsque son professeur l'a déflorée, a entrepris des relations sexuelles complètes régulières avec lui durant plus d'une année, étreintes pas toujours consenties.

La peine est alourdie pour sanctionner deux autres délits: les actes d'ordre sexuel avec une personne dépendante (pour Anaïs au-delà de ses 16 ans) et la tentative d'actes d'ordre sexuel avec des enfants (pour une autre élève, Tania\*, qui a subi messages sexuels et attouchements). Le sursis est accordé, le risque de récidive paraissant minime, d'autant qu'une interdiction de côtoyer des mineurs dans une activité organisée a été prononcée pour dix ans.

Suivant le parquet encore, les juges ont écarté l'accusation de viol. Ils ont estimé que la pression psychique exercée sur Anaïs

n'avait pas atteint une intensité suffisante pour s'apparenter à une contrainte.

La présidente Joëlle Zimmermann a insisté sur les effets «dramatiques» de ces deux liaisons sur les désormais jeunes femmes, absentes d'un procès susceptible de réactiver les plaies qu'elles tentent de soigner.

## Il a failli à son rôle d'enseignant

Leurs thérapeutes ont constaté de lourds traumatismes se répercutant sur leur santé physique et psychique: «En s'en prenant à l'intégrité sexuelle de deux très jeunes filles, il a mis en danger leur développement. Il a failli à son rôle d'enseignant et trahi la confiance d'enfants, alors qu'il devait les protéger.»

Les juges ont tenu compte des regrets et excuses de l'ex-prof, ainsi que du traitement entamé de son propre chef. Mais il a été rendu attentif à sa maigre prise de conscience: «Ce travail sur lui-même n'en est qu'à ses débuts. Il ne semble toujours pas avoir compris que des relations avec des enfants ne sont pas des relations amoureuses normales.»

«Il est accablé. Ce procès lui a montré une lecture des événements complètement différente de son ressenti», a commenté l'avocat du condamné, Alain Imhof, précisant ne pas envisager d'appel. «Je ne sais pas comment ma fille recevra ce verdict, s'interroge, quant à lui, le père d'Anaïs. C'était important pour elle que le tribunal reconnaisse ce qu'elle a subi. Elle est forte, elle arrivera à se reconstruire.»

Flavienne Wahl Di Matteo

\* Prénoms d'emprunt

## Les Jeunesses baissent le rideau sur leur saison 2020

**Moudon**  
Prévu au printemps puis renvoyé à mi-novembre, le concours théâtral, organisé par la société de Vucherens, n'aura pas lieu.

«Plusieurs sociétés de jeunesse ont renoncé à leurs manifestations ces derniers mois. Nous voulions montrer que nous pouvions poursuivre nos activités en respectant les contraintes actuelles telles que le port du masque. Mais les dernières mesures ont fait que ce ne sera pas possible.» Présidente d'organisation du concours théâtral de la Fédération vaudoise des jeunes campagnardes (FVJC), Alicia Perroud est encore toute retournée. Initialement prévu du 15 au 19 avril, puis renvoyé du 11 au 15 novembre, le rendez-vous, organisé à Moudon par la société de Vucherens, n'aura finalement pas lieu, comme les gîrons de l'été.

Entre soirée raclette, souper-spectacle ou brunch, la manifestation devait mettre aux prises les sociétés de Grandcour, Grandvaux, Poliez-Pittet, Cossonay, Esertines-sur-Yverdon, Vuillens, Romanel et Forel (Lavaux) sur les planches. «Il n'est plus possible de se réunir à plus de dix personnes pour les répétitions et nous avions déjà davantage de réservations de billets que les 50 places maximum autorisées», relate la présidente.

## Problèmes financiers

Renvoyée ce printemps, la manifestation aurait pu être reprogrammée en octobre. «Mais la date disponible à la salle de la

Douane de Moudon ne convenait pas à deux ou trois sociétés alors que seulement une ne pouvait pas venir en novembre», reprend Alicia Perroud.

La renvoyée plus tard n'aurait pas été une autre option, les Jeunesses travaillant leurs pièces depuis le printemps déjà. Cette première manifestation de la Fédération organisée par la société de Vucherens est donc tout simplement annulée. «Et il sera compliqué d'éviter une perte financière sans les rentrées de la fête», lâche encore la présidente.

## Et 2021?

Mis à part l'assemblée générale et le camp de ski aux Moulins, la saison 2020 des jeunes campagnardes sera donc totalement tombée à l'eau. Et 2021? «Organiser notre assemblée en janvier selon l'habitude sera très compliqué mais, sachant qu'elle est filmée chaque année, on pourrait l'imaginer à distance. Mon objectif est de s'adapter aux mesures et de faire vivre l'année prochaine pour éviter que le mouvement ne s'épuise. Le bureau et le comité central vont y réfléchir courant novembre», répond Cédric Destraz, président de la FVJC.

Cela pourrait passer par un redimensionnement des manifestations, puisque la pandémie déploiera des effets au moins jusqu'au printemps. Prévu début février à Laysin en partenariat avec la Jeunesse des Mosses, le camp de ski 2021 s'annonce déjà compromis. «Ils ne peuvent plus se réunir à plus de dix personnes, autant dire que les préparatifs sont très compliqués», soupire le président. Sébastien Galliker